



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 13.12.2011 L'an deux mille onze et le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maryse BERTRAND, 1^{ère} adjointe, en l'absence du Maire Jacques LASSERRE (art.L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date d'affichage **Présents** : Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes, BORELLO, COMBES, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mme PORTAL, M. DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/117 **Absents** : Mrs LASSERRE(excusé), CRESPO(excusé), RAYNAL(excusé), RASKOPF, Mmes CHAILLET (excusée), RAHOU.

Secrétaire : Mme DESFARGES-CARRERE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur DELPOUX

MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX

VU le règlement du service des eaux adopté par le Conseil Municipal le 14 janvier 2004,

VU la loi sur l'Eau de 1992, qui pose comme principe que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation et qui garantit la gestion équilibrée des ressources en eau,

Considérant la directive européenne 2000/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau,

Adopté à l'unanimité

Considérant qu'il convient de garantir à long terme la satisfaction de tous les usagers de l'eau

Considérant le projet de nouveau règlement du service communal de l'eau,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte le nouveau règlement du service communal de l'EAU, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 13 mars 2012
Jacques LASSERRE
Maire